

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 18 H 00 est présidée par Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX, Maire.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 23 JUILLET 2020

DATE DE CONVOCATION :

16 Juillet 2020

AFFICHEE LE :

16 Juillet 2020

**DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 19 au point n°4 puis
20 à partir du point n°5

VOTANTS : 26 au point n°4 puis
27 à partir du point n°5

ETAIENT PRESENTS : Mme A.M PHILIPPEAUX – M. S. GEFFROY
Mme M. TANNE – M. B. DUBOIS - Mme M. GILBERT – M. F.
NICAISE – Mme A.M VAN VEEN – M. J.F GUILBERT – Mme C.
DOUIS – Mme C. OUINE – M. A. LENEZ – M. T. SAGET – M. C.
BENOIST – M. C. PAU – M. F. GERNIER (à partir du point n°5) –
Mme R. DAGORN – M. J.M HEUVELINE - Mme S. BEAUDOUX –
Mme C. CHENEGRIN – M. D. ROCHER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme E. PITEL – Mme I. ROOS –
M. F. GERNIER (pour le point n° 4) - Mme B. BESNOUIN - M. M.
LEMOINE – Mme N. LEBECQ-SALLARD M. J. IGUAL – M. J.P
LANCHAS.

Mme Emmanuelle PITEL a donné pouvoir à M. Bruno DUBOIS
Mme Isabelle ROOS a donné pouvoir à Mme Michèle TANNE
Mme Béatrice BESNOUIN a donné pouvoir à Mme Anne-Marie
PHILIPPEAUX
M. Marc LEMOINE a donné pouvoir à M. Christian PAU
Mme Nathalie LEBECQ-SALLARD a donné pouvoir à M. Sébastien
GEFFROY
M. Jérôme IGUAL a donné pouvoir à Mme Christelle CHENEGRIN
M. Jean-Pierre LANCHAS a donné pouvoir à Mme Sarah
BEAUDOUX.

M. Corentin BENOIST a été désigné comme secrétaire de séance et
a accepté cette fonction.

Point n° 10 - Délibération n° 20/23 : Affectation du résultat

AFFECTATION DU RESULTAT

Suite au vote du compte administratif 2019, il convient maintenant d'affecter le résultat de l'année 2019 pour le budget principal et les budgets annexes du Port, de l'Eau et du S.A.A.D.

➤ Budget principal

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) ayant été transféré au Centre Communal d'Action Sociale à compter du 1^{er} janvier 2020, le budget annexe rattaché à la ville a été clôturé au 31 décembre 2019.

Il convient de cumuler les résultats du budget annexe du SAAD à ceux du budget principal.

⇒ Le résultat cumulé de fonctionnement figurant au Compte Administratif 2019 du budget principal s'élève à la somme de 2.858.058,39 euros

Le besoin de financement de la section d'investissement, y compris les restes à réaliser s'élève à la somme de 2.352.294,94 euros

⇒ Le résultat cumulé de fonctionnement figurant au Compte Administratif 2019 du budget annexe du Service d'Aide à Domicile s'élève à la somme de - 16.539,26 euros

Le besoin de financement de la section d'investissement, y compris les restes à réaliser, du budget annexe du Service d'Aide à Domicile s'élève à 4 013,46 euros.

⇒ Les résultats cumulés des deux budgets s'établissent donc ainsi :

- En fonctionnement : excédent de 2 874 597,65 €
- En investissement : déficit de 2 356 308,40 €

Il vous est donc proposé d'affecter le résultat du budget principal de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés : 2 356 308,40 euros
- Compte 002 : Excédent reporté : 518 289,25 euros

- Budget annexe du Port

Le résultat de fonctionnement figurant au Compte Administratif 2019 s'élève à la somme de **231 025,60 euros**

Le besoin de financement de la section d'investissement, y compris les restes à réaliser s'élève à la somme de **11 521,54 €**

Il vous est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés : 11 521,54 euros
- Compte 002 : Excédent reporté : 219 504,06 euros

- Budget annexe de l'Eau

Le résultat de fonctionnement figurant au Compte Administratif 2019 s'élève à la somme de 165 917,71 euros

Le résultat d'investissement, y compris les restes à réaliser, s'élève à la somme de 2 621,59 euros

Il vous est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- Compte 002 : Excédent reporté : 165 917,71 euros

Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20200723-D20-23-DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020

Il vous est demandé :

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats de l'année 2019 comme mentionné ci-dessus.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations



LE MAIRE


Anne-Marie PHILIPPEAUX

Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20200723-D20-23-DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020

Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20200723-D20-23-DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 18 H 00 est présidée par Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX, Maire.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 23 JUILLET 2020

DATE DE CONVOCATION :

16 Juillet 2020

AFFICHEE LE :

16 Juillet 2020

**DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

**PRESENTS : 19 au point n°4 puis
20 à partir du point n°5**

**VOTANTS : 26 au point n°4 puis
27 à partir du point n°5**

ETAIENT PRESENTS : Mme A.M PHILIPPEAUX – M. S. GEFFROY
Mme M. TANNE – M. B. DUBOIS - Mme M. GILBERT – M. F.
NICAISE – Mme A.M VAN VEEN – M. J.F GUILBERT – Mme C.
DOUIS – Mme C. OUINE – M. A. LENEZ – M. T. SAGET – M. C.
BENOIST – M. C. PAU – M. F. GERNIER (à partir du point n°5) –
Mme R. DAGORN – M. J.M HEUVELINE - Mme S. BEAUDOUX –
Mme C. CHENEGRIN – M. D. ROCHER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme E. PITEL – Mme I. ROOS –
M. F. GERNIER (pour le point n° 4) - Mme B. BESNOUIN - M. M.
LEMOINE – Mme N. LEBECQ-SALLARD M. J. IGUAL – M. J.P
LANCHAS.

Mme Emmanuelle PITEL a donné pouvoir à M. Bruno DUBOIS
Mme Isabelle ROOS a donné pouvoir à Mme Michèle TANNE
Mme Béatrice BESNOUIN a donné pouvoir à Mme Anne-Marie
PHILIPPEAUX
M. Marc LEMOINE a donné pouvoir à M. Christian PAU
Mme Nathalie LEBECQ-SALLARD a donné pouvoir à M. Sébastien
GEFFROY
M. Jérôme IGUAL a donné pouvoir à Mme Christelle CHENEGRIN
M. Jean-Pierre LANCHAS a donné pouvoir à Mme Sarah
BEAUDOUX.

M. Corentin BENOIST a été désigné comme secrétaire de séance et
a accepté cette fonction.

Point n° 12 - Délibération n° 20/25 : Budgets primitifs 2020

BUDGETS PRIMITIFS 2020

Le budget principal de la commune s'équilibre de la façon suivante :

- En section de fonctionnement à : 8.085.326,42 €
- En section d'investissement à : 5.809.108,55 €

Le budget annexe du Port s'équilibre de la façon suivante :

- En section de fonctionnement à : 991.404,00 €
- En section d'investissement à : 708.707,60 €

Le budget annexe de l'Eau s'équilibre de la façon suivante :

- En section de fonctionnement à : 352.475,00 €
- En section d'investissement à : 257.681,00 €

Après s'être fait présenter les maquettes officielles des budgets primitifs 2020, de son budget principal et de ses budgets annexes, il vous est demandé :

- **D'ADOPTER** le budget principal et les budgets annexes du Port et de l'Eau pour 2020, tels que présentés :

Budget principal 2020

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Budget annexe Port 2020

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Budget annexe Eau 2020

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27			

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations



LE MAIRE

[Signature]
Anne-Marie PHILIPPEAUX

Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20200723-D20-25-DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020

Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20200723-D20-25-DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 18 H 00 est présidée par Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX, Maire.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 23 JUILLET 2020

DATE DE CONVOCATION :

16 Juillet 2020

AFFICHEE LE :

16 Juillet 2020

**DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

**PRESENTS : 19 au point n°4 puis
20 à partir du point n°5**

**VOTANTS : 26 au point n°4 puis
27 à partir du point n°5**

ETAIENT PRESENTS : Mme A.M PHILIPPEAUX – M. S. GEFFROY
Mme M. TANNE – M. B. DUBOIS - Mme M. GILBERT – M. F.
NICAISE – Mme A.M VAN VEEN – M. J.F GUILBERT – Mme C.
DOUIS – Mme C. OUINE – M. A. LENEZ – M. T. SAGET – M. C.
BENOIST – M. C. PAU – M. F. GERNIER (à partir du point n°5) –
Mme R. DAGORN – M. J.M HEUVELINE - Mme S. BEAUDOUX –
Mme C. CHENEGRIN – M. D. ROCHER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme E. PITEL – Mme I. ROOS –
M. F. GERNIER (pour le point n° 4) - Mme B. BESNOUIN - M. M.
LEMOINE – Mme N. LEBECQ-SALLARD M. J. IGUAL – M. J.P
LANCHAS.

Mme Emmanuelle PITEL a donné pouvoir à M. Bruno DUBOIS
Mme Isabelle ROOS a donné pouvoir à Mme Michèle TANNE
Mme Béatrice BESNOUIN a donné pouvoir à Mme Anne-Marie
PHILIPPEAUX
M. Marc LEMOINE a donné pouvoir à M. Christian PAU
Mme Nathalie LEBECQ-SALLARD a donné pouvoir à M. Sébastien
GEFFROY
M. Jérôme IGUAL a donné pouvoir à Mme Christelle CHENEGRIN
M. Jean-Pierre LANCHAS a donné pouvoir à Mme Sarah
BEAUDOUX.

M. Corentin BENOIST a été désigné comme secrétaire de séance et
a accepté cette fonction.

Point n° 9 - Délibération n° 20/22 : Comptes administratifs 2019

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Sébastien GEFFROY, premier maire adjoint, délibérant sur les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2019 dressés par Madame PHILIPPEAUX Anne-Marie, Maire,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget principal et les budgets annexes,

Il vous est demandé :

- **DE LUI DONNER ACTE** de la présentation faite des Comptes Administratifs du budget principal et des budgets annexes du Port, de l'Eau et du S.A.A.D,
- **DE CONSTATER** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les écritures du Comptable du Trésor Public relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans les documents présentés,
- **D'ADOPTER** les Comptes Administratifs du budget principal et des budgets annexes

Madame le Maire s'étant retirée au moment du vote,
Les conclusions du rapport mis aux voix donnent les résultats suivants :

Compte administratif du budget principal

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26			

Compte Administratif du budget annexe du Port

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26			

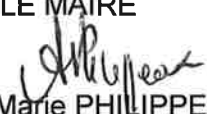
Compte Administratif du budget annexe de l'Eau

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	26			

Compte Administratif du budget annexe du S.A.A.D

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	26			

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

LE MAIRE

Anne-Marie PHILIPPEAUX



Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20200723-D20-22-DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020

Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20200723-D20-22-DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 18 H 00 est présidée par Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX, Maire.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 23 JUILLET 2020

DATE DE CONVOCATION :

16 Juillet 2020

AFFICHEE LE :

16 Juillet 2020

**DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

**PRESENTS : 19 au point n°4 puis
20 à partir du point n°5**

**VOTANTS : 26 au point n°4 puis
27 à partir du point n°5**

ETAIENT PRESENTS : Mme A.M PHILIPPEAUX – M. S. GEFFROY
Mme M. TANNE – M. B. DUBOIS - Mme M. GILBERT – M. F.
NICAISE – Mme A.M VAN VEEN – M. J.F GUILBERT – Mme C.
DOUIS – Mme C. OUINE – M. A. LENEZ – M. T. SAGET – M. C.
BENOIST – M. C. PAU – M. F. GERNIER (à partir du point n°5) –
Mme R. DAGORN – M. J.M HEUVELINE - Mme S. BEAUDOUX –
Mme C. CHENEGRIN – M. D. ROCHER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme E. PITEL – Mme I. ROOS –
M. F. GERNIER (pour le point n° 4) - Mme B. BESNOUIN - M. M.
LEMOINE – Mme N. LEBECQ-SALLARD M. J. IGUAL – M. J.P
LANCHAS.

Mme Emmanuelle PITEL a donné pouvoir à M. Bruno DUBOIS
Mme Isabelle ROOS a donné pouvoir à Mme Michèle TANNE
Mme Béatrice BESNOUIN a donné pouvoir à Mme Anne-Marie
PHILIPPEAUX
M. Marc LEMOINE a donné pouvoir à M. Christian PAU
Mme Nathalie LEBECQ-SALLARD a donné pouvoir à M. Sébastien
GEFFROY
M. Jérôme IGUAL a donné pouvoir à Mme Christelle CHENEGRIN
M. Jean-Pierre LANCHAS a donné pouvoir à Mme Sarah
BEAUDOUX.

M. Corentin BENOIST a été désigné comme secrétaire de séance et
a accepté cette fonction.

Point n° 8 - Délibération n° 20/21 : Comptes de gestion 2019

COMPTES DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2019 pour le budget principal et les budgets annexes, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les Comptes de Gestion dressés par le Comptable du Trésor Public, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour le budget principal et les budgets annexes,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur le budget principal et les budgets annexes,

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal et des budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Sachant que les comptes de gestion sont disponibles au service financier,

Il vous est demandé de :

● **D'APPROUVER** les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Comptable du Trésor Public, visés et certifiés par l'Ordonnateur, pour le Budget principal et les budgets annexes. Ces Comptes de Gestion n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

LE MAIRE



AM Philippeaux
Anne-Marie PHILIPPEAUX

Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20200723-D20-21-DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 18 H 00 est présidée par Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX, Maire.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 23 JUILLET 2020

DATE DE CONVOCATION :

16 Juillet 2020

AFFICHEE LE :

16 Juillet 2020

**DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

**PRESENTS : 19 au point n°4 puis
20 à partir du point n°5**

**VOTANTS : 26 au point n°4 puis
27 à partir du point n°5**

ETAIENT PRESENTS : Mme A.M PHILIPPEAUX – M. S. GEFFROY
Mme M. TANNE – M. B. DUBOIS - Mme M. GILBERT – M. F.
NICAISE – Mme A.M VAN VEEN – M. J.F GUILBERT – Mme C.
DOUIS – Mme C. OUINE – M. A. LENEZ – M. T. SAGET – M. C.
BENOIST – M. C. PAU – M. F. GERNIER (à partir du point n°5) –
Mme R. DAGORN – M. J.M HEUVELINE - Mme S. BEAUDOUX –
Mme C. CHENEGRIN – M. D. ROCHER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme E. PITEL – Mme I. ROOS –
M. F. GERNIER (pour le point n° 4) - Mme B. BESNOUIN - M. M.
LEMOINE – Mme N. LEBECQ-SALLARD M. J. IGUAL – M. J.P
LANCHAS.

Mme Emmanuelle PITEL a donné pouvoir à M. Bruno DUBOIS
Mme Isabelle ROOS a donné pouvoir à Mme Michèle TANNE
Mme Béatrice BESNOUIN a donné pouvoir à Mme Anne-Marie
PHILIPPEAUX
M. Marc LEMOINE a donné pouvoir à M. Christian PAU
Mme Nathalie LEBECQ-SALLARD a donné pouvoir à M. Sébastien
GEFFROY
M. Jérôme IGUAL a donné pouvoir à Mme Christelle CHENEGRIN
M. Jean-Pierre LANCHAS a donné pouvoir à Mme Sarah
BEAUDOUX.

M. Corentin BENOIST a été désigné comme secrétaire de séance et
a accepté cette fonction.

Point n° 5 - Délibération n° 20/18 : Création et composition des
commissions municipales

CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Madame le Maire reprend les éléments présentés lors de la délibération du 19 juin 2020, à savoir que :

- Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT)
- Ces commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission,
- Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article),
- La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale,
- Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, Madame le Maire propose de créer 8 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil :

Nom de la Commission	Périmètre
Finances et Ressources Humaines	Tout dossier ayant un impact budgétaire
Services à la population	Vie associative, Jeunesse, Sports et Affaires scolaires
Environnement et urbanisme	Urbanisme, Foncier, Environnement et Développement durable
Affaires techniques	Travaux et entretien du patrimoine, Port
Commerce et développement économique	Commerce, Artisanat et dynamique économique
Culture et Animations	Culture et Animations
Affaires Générales	Cimetière, Salubrité publique et Elections
Solidarité et vivre ensemble	Actions de solidarité et vivre ensemble

Madame le Maire indique que chaque membre ne peut être vice-président que d'une seule commission et que chaque commission comporte au maximum 9 membres.

Madame le Maire invite les conseillers municipaux à faire connaître leurs candidatures.

- Le conseil municipal prend acte que le vote des représentants sera un vote à bulletins secrets, commission par commission, le groupe Courseulles en Actions refusant le vote à mains levées (6 voix contre le vote à mains levées)
- Le conseil municipal compose chacune de ses commissions comme suit :

FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES	SERVICES A LA POPULATION
Résultat du vote = 21 voix pour la liste « Unis pour Courseulles » et 6 voix pour la liste « Courseulles en Actions »	Résultat du vote = 21 voix pour la liste « Unis pour Courseulles » et 6 voix pour la liste « Courseulles en Actions »
Sébastien GEFFROY Michèle TANNE Francis NICAISE Corentin BENOIST Christian PAU Carole OUINE Emmanuelle PITEL Jérôme IGUAL Jean-Pierre LANCHAS	Michèle TANNE Sébastien GEFFROY Marguerite GILBERT François GERNIER Marc LEMOINE Isabelle ROOS Rozenn DAGORN Christelle CHENEGRIN Jean-Marc HEUVELINE
ENVIRONNEMENT ET URBANISME	AFFAIRES TECHNIQUES
Résultat du vote = 21 voix pour la liste Unis pour Courseulles et 6 voix pour la liste Courseulles en Actions	Résultat du vote = 21 voix pour la liste « Unis pour Courseulles » et 6 voix pour la liste « Courseulles en Actions »
Bruno DUBOIS Jean-François GUILBERT Alain LENEZ Marc LEMOINE Nathalie LEBECQ-SALLARD Rozenn DAGORN Béatrice BESNOUIN Jean-Pierre LANCHAS Jérôme IGUAL	Jean-François GUILBERT Bruno DUBOIS Francis NICAISE Thierry SAGET Corentin BENOIST Christian PAU François GERNIER Davy ROCHER Sarah BEAUDOUX
COMMERCE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	CULTURE ET ANIMATIONS
Résultat du vote = 21 voix pour la liste « Unis pour Courseulles » et 6 voix pour la liste « Courseulles en Actions »	Résultat du vote = 21 voix pour la liste « Unis pour Courseulles » et 6 voix pour la liste « Courseulles en Actions »
Christelle DOUIS Marguerite GILBERT Jean-François GUILBERT Emmanuelle PITEL Rozenn DAGORN Thierry SAGET Corentin BENOIST Sarah BEAUDOUX Christelle CHENEGRIN	Marguerite GILBERT Christelle DOUIS Rozenn DAGORN Corentin BENOIST Anne-Marie VAN VEEN Béatrice BESNOUIN Nathalie LEBECQ-SALLARD Jean-Marc HEUVELINE Davy ROCHER

AFFAIRES GENERALES	SOLIDARITE ET VIVRE ENSEMBLE
Résultat du vote = 21 voix pour la liste « Unis pour Courseulles » et 6 voix pour la liste « Courseulles en Actions »	Résultat du vote = 21 voix pour la liste « Unis pour Courseulles » et 6 voix la liste « Courseulles en Actions »
Francis NICAISE Anne-Marie VAN VEEN Alain LENEZ Christian PAU Emmanuelle PITEL Marc LEMOINE François GERNIER Jean-Marc HEUVELINE Davy ROCHER	Isabelle ROOS Michèle TANNE Béatrice BESNOUIN François GERNIER Christelle DOUIS Corentin BENOIST Carole OUINE Christelle CHENERIN Sarah BEAUDOUX

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations



LE MAIRE

[Signature]
Anne-Marie PHILIPPEAUX

Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20200723-D20-18-DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 18 H 00 est présidée par Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX, Maire.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 23 JUILLET 2020

DATE DE CONVOCATION :

16 Juillet 2020

AFFICHEE LE :

16 Juillet 2020

**DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :**

23 - 24 - 25

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 19 au point n°4 puis
20 à partir du point n°5

VOTANTS : 26 au point n°4 puis
27 à partir du point n°5

ETAIENT PRESENTS : Mme A.M PHILIPPEAUX – M. S. GEFFROY
Mme M. TANNE – M. B. DUBOIS - Mme M. GILBERT – M. F.
NICAISE – Mme A.M VAN VEEN – M. J.F GUILBERT – Mme C.
DOUIS – Mme C. OUINE – M. A. LENEZ – M. T. SAGET – M. C.
BENOIST – M. C. PAU – M. F. GERNIER (à partir du point n°5) –
Mme R. DAGORN – M. J.M HEUVELINE - Mme S. BEAUDOUX –
Mme C. CHENEGRIN – M. D. ROCHER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme E. PITEL – Mme I. ROOS –
M. F. GERNIER (pour le point n° 4) - Mme B. BESNOUIN - M. M.
LEMOINE – Mme N. LEBECQ-SALLARD M. J. IGUAL – M. J.P
LANCHAS.

Mme Emmanuelle PITEL a donné pouvoir à M. Bruno DUBOIS
Mme Isabelle ROOS a donné pouvoir à Mme Michèle TANNE
Mme Béatrice BESNOUIN a donné pouvoir à Mme Anne-Marie
PHILIPPEAUX
M. Marc LEMOINE a donné pouvoir à M. Christian PAU
Mme Nathalie LEBECQ-SALLARD a donné pouvoir à M. Sébastien
GEFFROY
M. Jérôme IGUAL a donné pouvoir à Mme Christelle CHENEGRIN
M. Jean-Pierre LANCHAS a donné pouvoir à Mme Sarah
BEAUDOUX.

M. Corentin BENOIST a été désigné comme secrétaire de séance et
a accepté cette fonction.

Point n° 4 - Délibération n° 20/17 : Modification du règlement intérieur
du Conseil Municipal

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal, à l'unanimité, dans sa séance du 19 juin 2020 a procédé à la création de 8 commissions et décidé la composition à 9 membres, en respectant le principe de la représentation proportionnelle.

Par courrier daté du 6 juillet 2020, les élus de « Courseulles en Actions » ont relevé le fait que la délibération prise le 19 juin 2020 venait à l'encontre de l'article 22 du règlement intérieur du Conseil Municipal, qui mentionnait l'existence de 6 commissions, composées de 11 membres.

Madame le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 2121-22 du CGCT « *Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.*

Elle rappelle également que les conseils municipaux des communes de plus de 3500 habitants doivent se doter d'un règlement intérieur et que celui-ci doit être adopté par l'assemblée délibérante dans les six mois qui suivent son installation.

Dans l'attente de l'élaboration du nouveau règlement intérieur, Madame le Maire propose la modification de l'article 22 du règlement en vigueur,

Il vous est demandé de :

■ **DECIDER la modification** de l'article 22 du règlement intérieur adopté le 25 septembre 2014, modifié les 2 avril 2015 et 22 février 2018.

L'article 22 est rédigé comme suit :

Article 22 : Commissions municipales (article L. 2121-22 du CGCT)

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal.

Le conseil municipal fixe le nombre et les attributions de ses propres commissions municipales. Elles jouent un rôle important dans l'élaboration des décisions. Elles sont composées de conseillers municipaux dont les compétences et les centres d'intérêts répondent aux sujets discutés.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le conseil municipal fixe le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siégeront. Le vote pour la désignation des membres est effectué au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'y renoncer.

■ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	20		6	

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations



LE MAIRE

Am. Philippeaux
Anne-Marie PHILIPPEAUX

Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20200723-D20-17-DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020



Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20200723-D20-17-DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 18 H 00 est présidée par Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX, Maire.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 23 JUILLET 2020

DATE DE CONVOCATION :

16 Juillet 2020

AFFICHEE LE :

16 Juillet 2020

**DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 19 au point n°4 puis
20 à partir du point n°5

VOTANTS : 26 au point n°4 puis
27 à partir du point n°5

ETAIENT PRESENTS : Mme A.M PHILIPPEAUX – M. S. GEFFROY
Mme M. TANNE – M. B. DUBOIS - Mme M. GILBERT – M. F.
NICAISE – Mme A.M VAN VEEN – M. J.F GUILBERT – Mme C.
DOUIS – Mme C. OUINE – M. A. LENEZ – M. T. SAGET – M. C.
BENOIST – M. C. PAU – M. F. GERNIER (à partir du point n°5) –
Mme R. DAGORN – M. J.M HEUVELINE - Mme S. BEAUDOUX –
Mme C. CHENEGRIN – M. D. ROCHER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme E. PITEL – Mme I. ROOS –
M. F. GERNIER (pour le point n° 4) - Mme B. BESNOUIN - M. M.
LEMOINE – Mme N. LEBECQ-SALLARD M. J. IGUAL – M. J.P
LANCHAS.

Mme Emmanuelle PITEL a donné pouvoir à M. Bruno DUBOIS
Mme Isabelle ROOS a donné pouvoir à Mme Michèle TANNE
Mme Béatrice BESNOUIN a donné pouvoir à Mme Anne-Marie
PHILIPPEAUX
M. Marc LEMOINE a donné pouvoir à M. Christian PAU
Mme Nathalie LEBECQ-SALLARD a donné pouvoir à M. Sébastien
GEFFROY
M. Jérôme IGUAL a donné pouvoir à Mme Christelle CHENEGRIN
M. Jean-Pierre LANCHAS a donné pouvoir à Mme Sarah
BEAUDOUX.

M. Corentin BENOIST a été désigné comme secrétaire de séance et
a accepté cette fonction.

Point n° 7 - Délibération n° 20/20 : Proposition des commissaires pour
la commission communale des impôts directs

PROPOSITION DES COMMISSAIRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame le Maire rappelle que dans chaque commune une commission communale des impôts directs est instituée à chaque renouvellement du conseil municipal.

Cette commission est composée de 9 membres, à savoir :

- Le Maire (ou son adjoint délégué)
- et de 8 commissaires.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ; à compter de 2020, il appartient au maire de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune.
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Madame le Maire explique que les 8 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables dressée par le conseil municipal.

Le courrier invitant le maire à proposer des membres sera déposé sur le Portail Internet de la Gestion Publique (PIGP) dans la semaine du 2 au 7 juin 2020. Ce courrier comporte un tableau au format pdf remplissable permettant au maire de renseigner l'identité des personnes proposées. Ce tableau, complété, doit être renvoyé si possible à l'adresse courriel portée sur le courrier d'invitation. À défaut, un envoi papier pourra être effectué.

Après vérification des conditions requises, le DR/DFiP procède à la désignation des commissaires à partir de la liste fournie par le maire. Il peut, dans certaines situations, être amené à procéder à des désignations d'office.

Le DR/DFiP en informe ensuite le maire, chargé de notifier la décision aux commissaires retenus.

Ainsi, la liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit comporter 32 noms.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la liste jointe en annexe du présent rapport

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations



LE MAIRE

Meusé de réception en préfecture
014-211401914-20200723-D20-20-DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 18 H 00 est présidée par Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX, Maire.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 23 JUILLET 2020

DATE DE CONVOCATION :

16 Juillet 2020

AFFICHEE LE :

16 Juillet 2020

**DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 19 au point n°4 puis
20 à partir du point n°5

VOTANTS : 26 au point n°4 puis
27 à partir du point n°5

ETAIENT PRESENTS : Mme A.M PHILIPPEAUX – M. S. GEFFROY
Mme M. TANNE – M. B. DUBOIS - Mme M. GILBERT – M. F.
NICAISE – Mme A.M VAN VEEN – M. J.F GUILBERT – Mme C.
DOUIS – Mme C. OUINE – M. A. LENEZ – M. T. SAGET – M. C.
BENOIST – M. C. PAU – M. F. GERNIER (à partir du point n°5) –
Mme R. DAGORN – M. J.M HEUVELINE - Mme S. BEAUDOUX –
Mme C. CHENEGRIN – M. D. ROCHER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme E. PITEL – Mme I. ROOS –
M. F. GERNIER (pour le point n° 4) - Mme B. BESNOUIN - M. M.
LEMOINE – Mme N. LEBECQ-SALLARD M. J. IGUAL – M. J.P
LANCHAS.

Mme Emmanuelle PITEL a donné pouvoir à M. Bruno DUBOIS
Mme Isabelle ROOS a donné pouvoir à Mme Michèle TANNE
Mme Béatrice BESNOUIN a donné pouvoir à Mme Anne-Marie
PHILIPPEAUX
M. Marc LEMOINE a donné pouvoir à M. Christian PAU
Mme Nathalie LEBECQ-SALLARD a donné pouvoir à M. Sébastien
GEFFROY
M. Jérôme IGUAL a donné pouvoir à Mme Christelle CHENEGRIN
M. Jean-Pierre LANCHAS a donné pouvoir à Mme Sarah
BEAUDOUX.

M. Corentin BENOIST a été désigné comme secrétaire de séance et
a accepté cette fonction.

Point n° 6 - Délibération n° 20/19 : Remplacement d'un conseiller
démissionnaire au sein de la Commission d'Appels d'Offres

REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER DEMISSIONNAIRE AUSEIN DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

Selon les dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, ainsi que des articles L1411-5-II, D1411-5 et L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de sa séance du 19 juin 2020, le Conseil Municipal a créé et composé la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Titulaires	
Jean-François GUILBERT	Lysiane LEPETIT
Michèle TANNE	
Alain LENEZ	
Rozenn DAGORN	

Suppléants	
Bruno DUBOIS	Jean-Pierre LANCHAS
Christelle DOUIS	
Thierry SAGET	
Nathalie SALLARD	

Suite à la démission de Madame Lysiane LEPETIT, il convient de mettre à jour la composition de la commission d'appel d'offres dont faisait partie Madame LEPETIT en tant que titulaire.

Il est rappelé que la composition de la CAO doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale et que l'élection de ses membres résulte d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Aussi, le remplacement d'un membre titulaire de la CAO définitivement empêché, s'effectue en substituant le membre suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Le remplacement définitif d'un membre titulaire n'induit donc pas une nouvelle élection, il s'opère simplement par titularisation du suppléant figurant en 1^{ère} position sur la même liste que le titulaire.

En conséquence, la CAO est composée comme suit :

Titulaires	
Jean-François GUILBERT	Jean Pierre LANCHAS
Michèle TANNE	
Alain LENEZ	
Rozenn DAGORN	

Suppléants	
Bruno DUBOIS	Sarah BEAUDOUX
Christelle DOUIS	
Thierry SAGET	
Nathalie SALLARD	

Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20200723-D20-19-DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-4 et L2121-22, R2121-2 et R2121-4, ainsi que ses articles L1411-5-II, D1411-5 et L2121-21,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n°20/11 du conseil municipal en date du 19 juin 2020 portant élection des membres de la commission d'appel d'offres,

Vu le courrier de Madame LEPETIT réceptionné le 26 juin 2020 portant démission de son mandat de conseiller municipal,

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de Madame LEPETIT au sein de la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant que le remplacement définitif d'un membre titulaire s'opère par titularisation du suppléant figurant en 1^{ère} position sur la même liste que le titulaire,

Madame le Maire invite le conseil municipal à :

■ **APPROUVER** la constitution de la nouvelle Commission d'Appel d'Offres

■ **AUTORISER** Madame le Maire ou son adjoint délégué à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations



LE MAIRE

Signature
Anne-Marie PHILIPPEAUX

Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20200723-D20-19-DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020



Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20200723-D20-19-DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 18 H 00 est présidée par Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX, Maire.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 23 JUILLET 2020

DATE DE CONVOCATION :

16 Juillet 2020

AFFICHEE LE :

16 Juillet 2020

**DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 19 au point n°4 puis
20 à partir du point n°5

VOTANTS : 26 au point n°4 puis
27 à partir du point n°5

ETAIENT PRESENTS : Mme A.M PHILIPPEAUX – M. S. GEFFROY
Mme M. TANNE – M. B. DUBOIS - Mme M. GILBERT – M. F.
NICAISE – Mme A.M VAN VEEN – M. J.F GUILBERT – Mme C.
DOUIS – Mme C. OUINE – M. A. LENEZ – M. T. SAGET – M. C.
BENOIST – M. C. PAU – M. F. GERNIER (à partir du point n°5) –
Mme R. DAGORN – M. J.M HEUVELINE - Mme S. BEAUDOUX –
Mme C. CHENEGRIN – M. D. ROCHER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme E. PITEL – Mme I. ROOS –
M. F. GERNIER (pour le point n° 4) - Mme B. BESNOUIN - M. M.
LEMOINE – Mme N. LEBECQ-SALLARD M. J. IGUAL – M. J.P
LANCHAS.

Mme Emmanuelle PITEL a donné pouvoir à M. Bruno DUBOIS
Mme Isabelle ROOS a donné pouvoir à Mme Michèle TANNE
Mme Béatrice BESNOUIN a donné pouvoir à Mme Anne-Marie
PHILIPPEAUX
M. Marc LEMOINE a donné pouvoir à M. Christian PAU
Mme Nathalie LEBECQ-SALLARD a donné pouvoir à M. Sébastien
GEFFROY
M. Jérôme IGUAL a donné pouvoir à Mme Christelle CHENEGRIN
M. Jean-Pierre LANCHAS a donné pouvoir à Mme Sarah
BEAUDOUX.

M. Corentin BENOIST a été désigné comme secrétaire de séance et
a accepté cette fonction.

Point n° 13 - Délibération n° 20/26 : Subventions aux associations

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire propose d'accorder les subventions suivant le tableau ci-dessous.

De plus, en application à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 1^{er} du décret n°2001-495 du 6 juin 2001, une autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000 € doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. La convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée (voir projets de conventions joints).

Nom	Montant
Amicale des Sapeurs Pompiers	2 790,00 €
Anciens Combattants	883,00 €
APPC Plaisanciers du Port de Courseulles	700,00 €
Archers de la Seulles (Les)	1 250,00 €
APE Association des parents d'élèves du groupe scolaire Gilbert Boulanger de Courseulles	250,00 €
Bio Seulles	500,00 €
BTP - CFA	280,00 €
Blue Cat Dance	350,00 €
Cap au Patch	250,00 €
Cercle des cultures	460,00 €
Cercle des Jardiniers	250,00 €
Chambres des Métiers (CIFAC)	100,00 €
CDN Photo	400,00 €
Club de Plongée	300,00 €
Chiens sportifs à l'eau ACSE Normandie	423,00 €
Collège Quintefeuille	415,00 €
Coopérative école primaire (OCCE)	2 120,00 €
Courseulles Histoires et Musées	440,00 €
Courseulles Running	250,00 €
Culture et Bibliothèque pour tous	1 100,00 €
Défi Côte de Nacre	200,00 €
Ecole de voile	25 000,00 €
Généanacre	150,00 €
Fidélité Gaulliste	685,00 €
Handball Club	25 000,00 €
Harmonie Municipale	5 477,00 €
Jumelage Goldbach	500,00 €

Accusé de réception de la Préfecture
014-211401914-20200723-D20-26-DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception en Préfecture : 30/07/2020

Maillon Libre	200,00 €
Musique en Côte de Nacre	1 000,00 €
OCS	55 800,00 €
A C C (ex OMAC)	60 336,00 €
Pétanque Courseullaise (La)	300,00 €
Philathélie Courseullaise	400,00 €
RSGC Football	29 760,00 €
Secours Catholique	1 000,00 €
Semaine Acadienne	6 000,00 €
SNSM	1 900,00 €
Société des régates	2 700,00 €
Souvenir Juno	95,00 €
Tarot Club Courseulles	150,00 €
Tennis Club	2 790,00 €
Troupe du Caméléon	450,00 €
Typhoon's	450,00 €
Volants de Nacre	850,00 €

Il vous est demandé :

- **D'APPROUVER** le versement des subventions selon les états présentés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions présentées pour toutes les associations percevant une subvention supérieure à 23.000,00 €

Pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Courseulles/Mer :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	26			1

Pour l'Association des Anciens Combattants de Courseulles/Mer :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	24			3

Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20200723-D20-26-DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020

Pour l'Association des Plaisanciers du Port de Courseulles/Mer :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	23			4

Pour les Archers de la Seulles (Fonctionnement) :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Pour l'Association des Parents d'Elèves du groupe scolaire Gilbert Boulanger de Courseulles/Mer :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	26			1

Pour Bio Seulles :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	25			2

Pour B.T.P – C.F.A :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Pour Blue Cat Dance:

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Pour Cap au Patch :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Pour le Cercle des Cultures :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	26			1

Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20200723-D20-26-DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020

Pour le Cercle des Jardiniers :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	25			2

Pour la Chambre des Métiers :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Pour Cœur de Nacre Photo :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Pour le Club de Plongée :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	26			1

Pour l'Association des Chiens Sportifs à l'Eau :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Pour le collège Quintefeuille :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Pour la Coopérative du groupe scolaire Leboulanger de Courseulles/Mer :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Pour Courseulles, Histoire et Musées :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	26			1

Pour Courseulles Running :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Pour Culture et Bibliothèque pour tous :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Pour Défi Côte de Nacre :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Pour l'Ecole de Voile :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Pour Génénacre :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	25			2

Pour Fidélité Gaulliste :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	23			4

Pour le Handball-Club :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Pour l'Harmonie Municipale :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	26			1

Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20200723-D20-26-DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020

Pour le Jumelage Courseulles/Goldbach :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Pour Maillon Libre :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Pour Musique en Côte de Nacre :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Pour l'O.C.S :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	24			3

Pour l'A.C.C. :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	24			3

Pour la Pétanque Courseullaise :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Pour la Philathélie Courseullaise :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Pour le R.S.G.C Football :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	26			1

Pour le Secours Catholique :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Pour la Semaine Acadienne :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Pour la S.N.S.M :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	26			1

Pour la Société des Régates :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Pour le Comité de Souvenir Juno :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Pour le Tarot Club Courseulles :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Pour le Tennis-Club :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Pour la Troupe du Caméléon :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Pour le Typhoon's :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Pour les Volants de Nacre :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations



LE MAIRE

[Signature]
Anne-Marie PHILIPPEAUX

Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20200723-D20-26-DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020

Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20200723-D20-26-DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 18 H 00 est présidée par Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX, Maire.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 23 JUILLET 2020

DATE DE CONVOCATION :

16 Juillet 2020

AFFICHEE LE :

16 Juillet 2020

**DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 19 au point n°4 puis
20 à partir du point n°5

VOTANTS : 26 au point n°4 puis
27 à partir du point n°5

ETAIENT PRESENTS : Mme A.M PHILIPPEAUX – M. S. GEFFROY
Mme M. TANNE – M. B. DUBOIS - Mme M. GILBERT – M. F.
NICAISE – Mme A.M VAN VEEN – M. J.F GUILBERT – Mme C.
DOUIS – Mme C. OUINE – M. A. LENEZ – M. T. SAGET – M. C.
BENOIST – M. C. PAU – M. F. GERNIER (à partir du point n°5) –
Mme R. DAGORN – M. J.M HEUVELINE - Mme S. BEAUDOUX –
Mme C. CHENEGRIN – M. D. ROCHER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme E. PITEL – Mme I. ROOS –
M. F. GERNIER (pour le point n° 4) - Mme B. BESNOUIN - M. M.
LEMOINE – Mme N. LEBECQ-SALLARD M. J. IGUAL – M. J.P
LANCHAS.

Mme Emmanuelle PITEL a donné pouvoir à M. Bruno DUBOIS
Mme Isabelle ROOS a donné pouvoir à Mme Michèle TANNE
Mme Béatrice BESNOUIN a donné pouvoir à Mme Anne-Marie
PHILIPPEAUX
M. Marc LEMOINE a donné pouvoir à M. Christian PAU
Mme Nathalie LEBECQ-SALLARD a donné pouvoir à M. Sébastien
GEFFROY
M. Jérôme IGUAL a donné pouvoir à Mme Christelle CHENEGRIN
M. Jean-Pierre LANCHAS a donné pouvoir à Mme Sarah
BEAUDOUX.

M. Corentin BENOIST a été désigné comme secrétaire de séance et
a accepté cette fonction.

Point n° 11 - Délibération n° 20/24 : Vote des taux d'imposition

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Dans le respect des engagements pris, il est proposé de bâtir le budget 2020 sans augmentation de la pression fiscale.

Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, le produit de cette dernière est compensé à l'euro prêt et ne fait pas l'objet d'un vote.

En conséquence, il vous est proposé de reconduire les taux d'imposition, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,44 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,95 %

Il vous est demandé :

- **D'APPROUVER** les taux de fiscalité mentionnés ci-dessus

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

LE MAIRE



[Signature]
Anne-Marie PHILIPPEAUX

Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20200723-D20-24-DE
Date de télétransmission : 30/07/2020
Date de réception préfecture : 30/07/2020